

# FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION  
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

## Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes  
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

[foretnature.be](http://foretnature.be)

**Rédaction** : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. [info@foretnature.be](mailto:info@foretnature.be). T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :  
**[librairie.foretnature.be](http://librairie.foretnature.be)**

---

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :  
**[foretnature.be](http://foretnature.be)**

Retrouvez les anciens articles de la revue  
et d'autres ressources : **[foretnature.be](http://foretnature.be)**

# EXEMPLE D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES OPÉRATIONS FORESTIÈRES

**PHILIPPE DEUFFIC**

*Cemagref, URE « Agriculture et dynamique de l'espace rural »*

**PHILIPPE LECOMTE**

*Office National des Forêts – Service Départemental*

**PETER BREMAN**

*Office National des Forêts  
Direction Technique, Mission Paysage*

*Observer, anticiper et discuter afin de pouvoir hiérarchiser les points de vision qui entreront dans la réalisation du diagnostic paysager.*

© Ph. Deuffic

À partir d'une coupe de régénération réalisée dans la vallée de la Semoy (Ardennes), les auteurs présentent ici un exemple concret de prise en compte du paysage dans des opérations forestières.

Depuis 1996, cinquante agents de SERFOB, de CRPF, de DDAF et de DIREN\* suivent des stages de sensibilisation au paysage, en milieu forestier. Ces formations, mises en place par la Direction de l'Espace Rural et de la Forêt, sont organisées par le Cemagref en collaboration avec la mission « Paysage » de l'Office national des forêts (ONF). Les intervenants sont des professionnels de la forêt et du paysage, du secteur public et privé. Chaque formation comporte trois sessions de quatre journées où sont abordés les thèmes suivants :

- ◆ les méthodes d'analyses paysagères en vigueur chez les professionnels du paysage ;

\* SERFOB : Service régional de la forêt et du bois  
CRPF : Centre régional de la propriété forestière  
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt  
DIREN : Direction régionale de l'environnement



© Ph. Deuffic

- ◆ la prise en compte du paysage dans le cadre du boisement des terres agricoles ;
- ◆ les techniques d'intégration paysagère des opérations forestières, en particulier les coupes de régénération.

*Vue sur les parcelles 226, 227 et 228 (entre les traits) depuis l'entrée du village de Tournavaux.*

Le dernier thème est l'objet de cet article. Il présente les objectifs, la méthodologie et les propositions faites lors de stages réalisés dans les Ardennes en 1997-98. La conclusion montrera comment la démarche peut être généralisée, quels que soient l'opération sylvicole et le site étudié.

## OBJECTIFS ET PROBLÉMATIQUE DU STAGE

- Le stage poursuit plusieurs objectifs :
- ◆ acquérir un langage commun qui facilite le dialogue avec les professionnels du paysage et se familiariser avec différentes techniques d'analyse paysagère ;

- ◆ se mettre dans une situation concrète d'intervention et de mise en place de mesures sylvicoles et paysagères ;
- ◆ apprécier la pertinence d'études sylvicoles et paysagères réalisées par des tierces personnes.

Le stage présenté ici aborde la question de l'intégration paysagère des coupes de régénération. Un propriétaire forestier doit réaliser une coupe de régénération de 30 ha suivie d'un reboisement, dans la vallée de la Semois, à 20 km au nord de Charleville-Mézières.

Le terrain, situé entre 200 et 380 m d'altitude, présente une pente régulière de 30 %. Les sols du versant sont moyennement acides, ceux du plateau acides, tandis que le bas du versant est plus riche. Le peuplement est constitué d'un taillis simple de chêne dans la parcelle 228 et d'un taillis sous futaie de chêne avec un peu de hêtre moyennement riche dans les parcelles 226 et 227. Le site se trouve en forêt domaniale de Château-Régnauld mais des sites analogues auraient pu être trouvés en forêt privée.

Les stagiaires doivent se prononcer sur les conséquences paysagères de la coupe de régénération, sur l'opportunité d'un traitement paysager et faire des propositions concrètes. Ils disposent d'une journée de terrain et d'une demi-journée en salle pour :

- ◆ réaliser un diagnostic paysager à l'échelle du territoire et des parcelles forestières directement concernées ;
- ◆ proposer des actions argumentées visant à limiter l'impact paysager de l'opération de régénération.

## MOTIVER LA PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE

Dans un premier temps, il convient de déterminer en quoi une opération sylvicole nécessite ou pas une attention particulière sur le plan paysager. Dans le cas du site atelier, trois types de raisons justifient amplement une réflexion paysagère.

### Le contexte géographique

L'opération se situe dans un contexte géographique « à risque ». En effet, les

parcelles à régénérer surplombent le village de Tournavaux où demeurent une centaine d'habitants permanents. Elles sont aussi visibles du village d'Haulmé, site inscrit au titre de la loi sur les Monuments naturels et les Sites du 2 mai 1930 (figure 1).

### Le contexte social

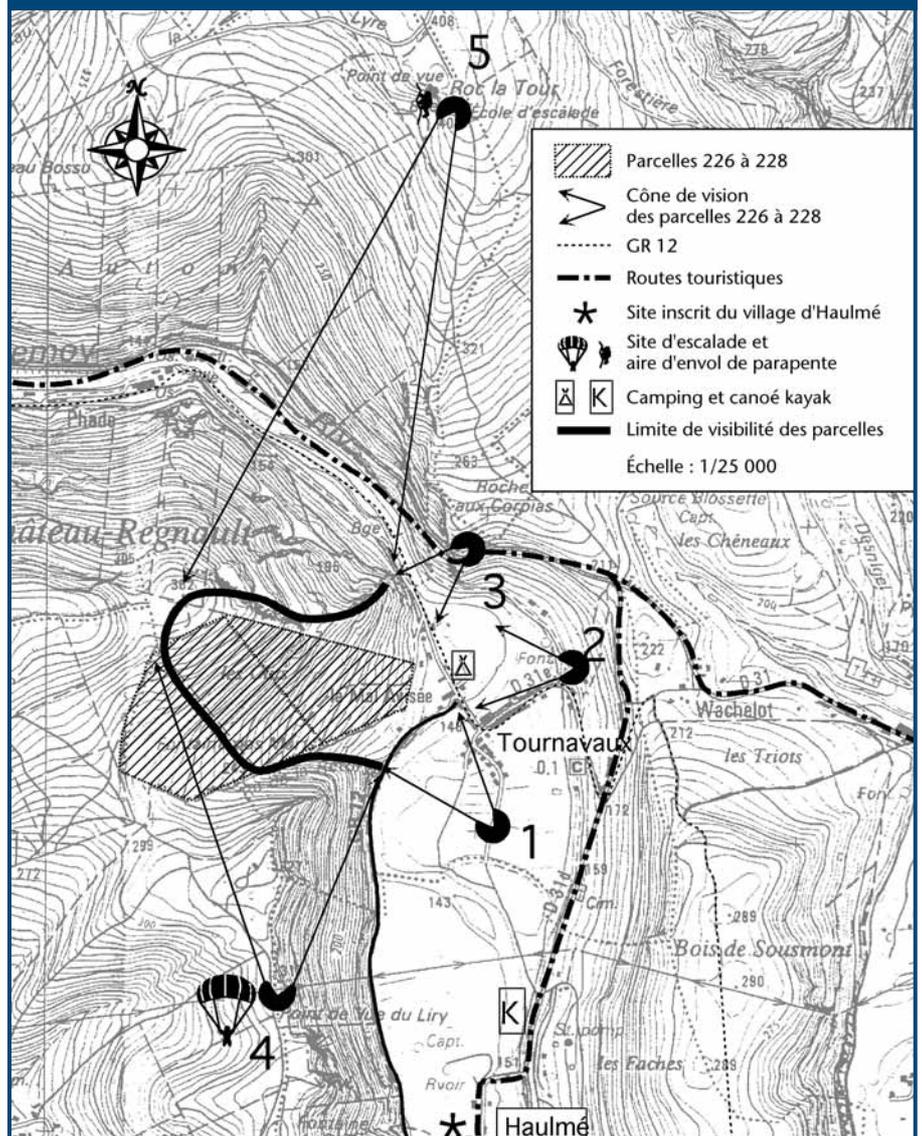
La prise en compte du paysage est confortée par l'étude d'A. Fortier, sociologue, sur les pratiques de chasse et de cueillette en forêt ardennaise, et par P. Lecomte, correspondant départemental « Paysage » de l'ONE. D'après lui, « si les pratiques des gens en forêt peuvent être assimilées à des actions de cueillette, que ce soit pour le bois de chauffage, les champignons ou le gibier, ils connaissent bien cette forêt. Ils y vont

régulièrement et ce n'est pas un simple regard extérieur qu'ils lui portent. Ils se sentent traditionnellement impliqués par tout ce qui touche à la forêt et à leur cadre de vie ». En outre, les reboisements par bandes des années 1960 ont provoqué de vives réactions de la part de la population locale et des élus. Beaucoup de projets de coupes, suspendus au début des années 1970, n'ont repris qu'au bout de quinze ans, après une remise en cause complète des méthodes antérieures issues des règles du Fonds Forestier National.

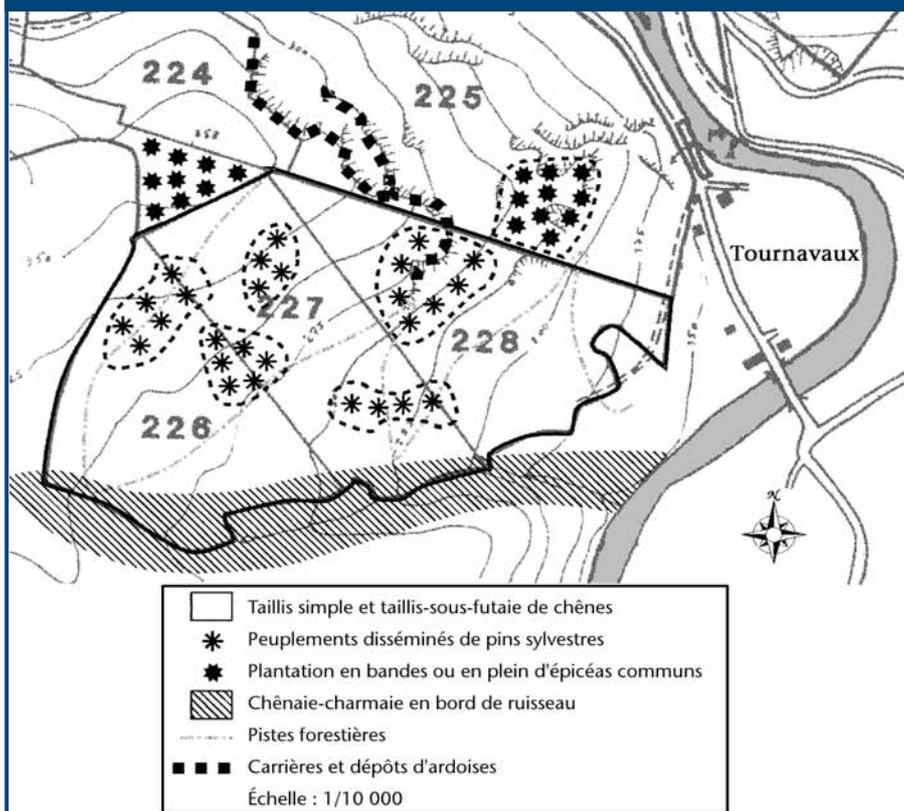
### Le contexte réglementaire

Localement, plusieurs actions publiques sont menées en faveur du paysage : d'une part, l'ensemble de la vallée émerge aux opérations « Paysages

FIGURE 1 – ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC PAYSAGER DANS LA PARTIE AVALE DE LA VALLÉE DE LA SEMOIS ET CÔNES DE VISIBILITÉ



**FIGURE 2 – LES ÉLÉMENTS DE DIVERSITÉ PAYSAGÈRE AU SEIN DE LA ZONE D'INTERVENTION**



© Ph. Camoin

de reconquête » lancées par le ministère de l'Environnement ; d'autre part, toutes les communes voisines, dont Tournavaux, ont souscrit un contrat « Rivière » transfrontalier doublé d'un contrat pour le paysage.

## LE DIAGNOSTIC PAYSAGER

Dans un deuxième temps, un diagnostic paysager est mené à l'échelle du territoire et de la zone forestière. Il s'agit de :

- ◆ porter un regard sensible, même personnel, sur le territoire étudié ;
- ◆ apprendre à lire les caractéristiques physiques de ce paysage pour mettre à jour leur organisation et leur évolution ;
- ◆ déterminer les faiblesses et les atouts paysagers dominants de la zone.

Les participants, répartis en groupes de 4 personnes, disposent d'un extrait de carte IGN au 1/25 000, de photos du secteur en vision rapprochée, de deux plans détaillés de la parcelle et d'une carte succincte des peuplements et des stations forestières.

## 1<sup>re</sup> étape

La première étape du diagnostic paysager consiste à :

- ◆ caractériser les parcelles visibles de l'extérieur et les resituer dans leur contexte paysager et forestier (la partie aval de la Semoy). Ces secteurs visibles sont repérés depuis des points de vue fixes et des itinéraires potentiellement fréquentés par les habitants ou des visiteurs extérieurs (figure 2) ;
- ◆ hiérarchiser ces points de vision. Cette hiérarchisation est empirique et dépend de la visibilité de la zone et du type de fréquentation, statique ou dynamique, journalière ou saisonnière, pédestre ou automobile, locale ou touristique... Dans le cas du site atelier, deux routes offrent une vision rapprochée sur les parcelles et à moins de 250 m des deux villages concernés. Deux autres points de vue sont des panoramas situés à 500-1 000 m du versant étudié ;
- ◆ réaliser des cartes de visibilité où figurent les grandes unités de paysage et les zones perçues depuis ces points d'observation.

## 2<sup>ème</sup> étape

Elle consiste à repérer et à décrire, depuis l'intérieur des parcelles, les éléments paysagers caractéristiques ou particuliers du site. Vu de l'extérieur, l'ensemble du versant paraît homogène. Pourtant une observation interne des parcelles révèle que le site est jalonné d'éléments particuliers : carrières abandonnées, bosquets de pins, régénérations de hêtres par bouquets, ruisseau longé par un chemin de randonnée, anciens layons de débardage... Ces éléments de diversité permettent de subdiviser la zone d'intervention en sous-unités paysagères et forestières.

## DÉGAGER DES INTENTIONS SYLVICOLES ET PAYSAGÈRES

La 3<sup>ème</sup> phase, dite « de déclaration des intentions paysagères », définit les grandes orientations du projet. Elle consiste à :

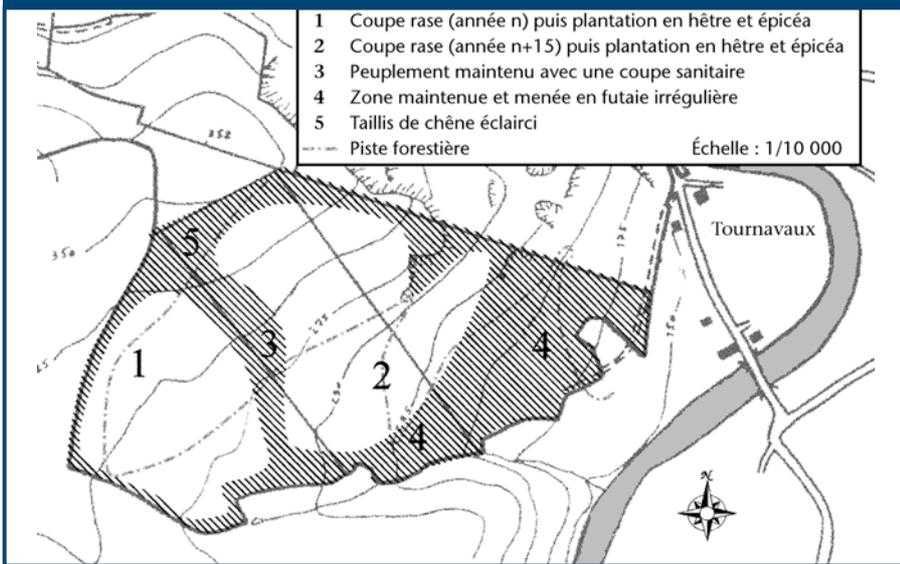
- ◆ rechercher des solutions théoriques et schématiques pour valoriser les éléments remarquables repérés lors du diagnostic et pour pallier les contraintes ;
- ◆ fixer les priorités d'intervention et en tracer les contours. Ces orientations définissent, à moyen et à long terme, les vocations paysagères et sylvicoles dominantes de chaque unité de paysage. Elles s'appliquent aux travaux à réaliser et, le cas échéant, aux mesures de remise en état des lieux après travaux ;
- ◆ vérifier la cohérence de ces intentions avec des politiques ou des interventions menées en parallèle sur le territoire considéré.

C'est aussi une phase de concertation qui permet de présenter et de discuter les intentions sylvicoles et paysagères avec les élus et la population locale. Cette phase peut atténuer fortement les incompréhensions voire le rejet de l'opération, notamment sur le domaine public.

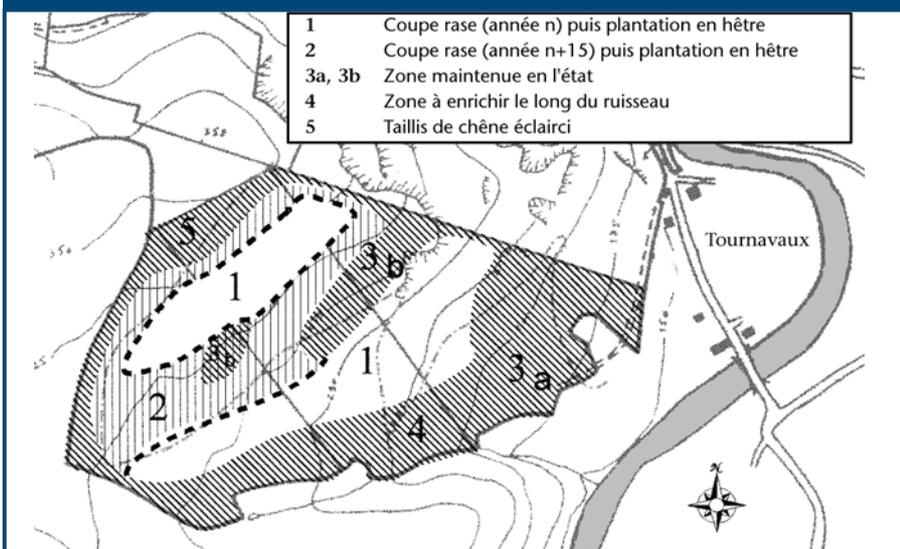
Dans le cas du site atelier, le diagnostic des stagiaires débouche sur deux intentions fortes :

- ◆ effectuer les travaux d'exploitation en deux tranches espacées de 10 ou 15 ans et maintenir, dans cet intervalle de temps, des parties des peu-

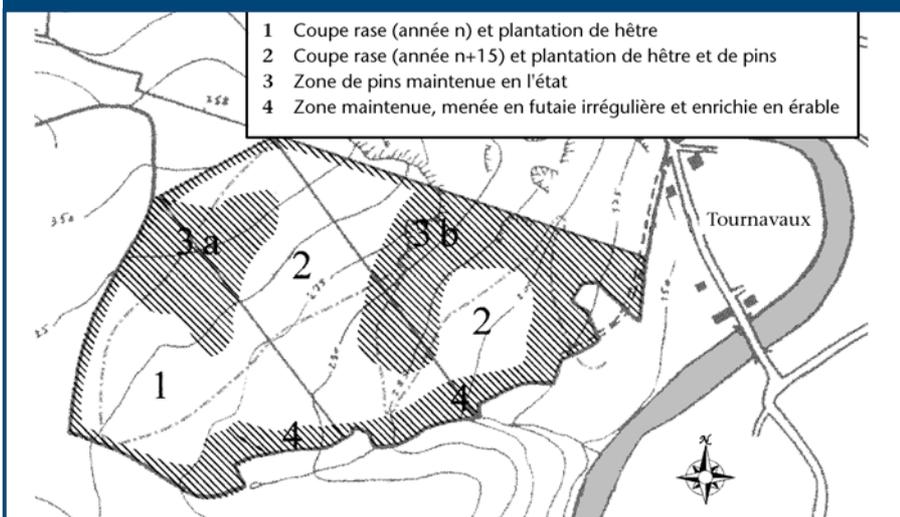
**FIGURE 3 – PROJET DE COUPE DU GROUPE N° 1**



**FIGURE 4 – PROJET DE COUPE DU GROUPE N° 2**



**FIGURE 5 – PROJET DE COUPE RETENU PAR LE GESTIONNAIRE FORESTIER**



plements d'origine. Ceux-ci serviront d'éléments d'appui pour délimiter des unités d'intervention ;

- ◆ garder une zone boisée près des habitations et intervenir de façon minimale au niveau du ruisseau et des zones de carrières. L'objectif est d'éviter un bouleversement des premiers plans visibles depuis les maisons et le sentier en bordure du cours d'eau.

La phase de concertation n'a hélas pu avoir lieu au moment du stage. En revanche, les responsables locaux de l'ONF ont présenté et discuté des projets avec les élus dans les mois qui ont précédé la réalisation effective des travaux.

### ÉLABORER UN PROJET FINAL

La 4<sup>ème</sup> étape consiste à élaborer un projet final comprenant un compte rendu argumenté et une cartographie détaillée de l'opération. Cette phase observe certaines recommandations paysagères déjà mises en œuvre depuis plusieurs années en forêt publique et privée. La description de différentes options possibles permet d'expliquer les choix effectués auprès de publics divers (acteurs, décideurs, financeurs...). Enfin, la solution retenue est reportée de manière détaillée sur plan, afin de permettre le suivi de l'opération dans le temps, puis matérialisée sur le terrain.

Dans le cas du stage, compte tenu des délais impartis, il s'agit plutôt d'avant-projets sommaires. Les propositions paysagères sont cartographiées et argumentées dans les documents suivants :

- ◆ un rapport détaillé justifiant les options sylvicoles et paysagères choisies ;
- ◆ une carte sur laquelle sont reportés les éléments du diagnostic paysager ;
- ◆ une carte qui trace les grandes lignes des intentions paysagères ;
- ◆ la carte du nouvel aménagement avec les limites des futures coupes et des travaux annexes.

Ces projets abordent aussi, de manière succincte, la plantation après la coupe rase.

## PROPOSITIONS

Un premier groupe propose d'effectuer (figure 3) :

- ◆ la coupe rase immédiate de la zone n° 1. Elle mettrait en valeur les zones de rochers et les fronts de taille des carrières en contrebas ; elle offrirait une vue sur la vallée tout en laissant un premier plan quasi inchangé depuis le village ;
- ◆ dix à quinze ans plus tard, la coupe rase de la zone n° 2 séparée de la première zone de coupe par un épais rideau d'arbres (3) constitué des peuplements de pins. Si le rideau s'avérait trop transparent, il pourrait être complètement éliminé ;
- ◆ une intervention de type futaie irrégulière dans la chênaie-charmaie en bord de ruisseau (4) ;
- ◆ une éclaircie sanitaire du taillis de chêne en crête (5) et du peuplement de pins ce qui permettrait de dégager un point de vue intéressant sur la Semoy.

Une fois toutes les coupes effectuées, 30 à 40 % du peuplement serait maintenu. Un tiers serait mené en futaie irrégulière. Le reboisement, à base de hêtre, se ferait par plantation et par régénération naturelle dans les endroits où elle semble réussir. Les zones les plus acides seraient reboisées en épicéas et les zones de taillis et de rochers suivies à coût minimal.

Le second groupe propose aussi une opération en deux tranches (fig. 4) :

- ◆ deux coupes rases non continues (1) de 14 ha en tout, soit la moitié de la surface ;
- ◆ les zones maintenues à l'état boisé (2, 3a, 3b) feraient l'objet d'une coupe sanitaire ou d'éclaircie en fonction du type de peuplement. La zone de crête constituerait un écran aux reboisements en bande d'épicéas qui sont derrière ;
- ◆ la zone n° 2 serait passée en coupe rase quelques années après le démarrage des plantations effectuées dans la zone n° 1. Seuls les îlots 3a, 3b, et 4 seraient maintenus plus longtemps.

Les zones 1 et 2 seraient replantées en hêtre voire en pin laricio ou en mélèze par bouquet. Le long du ruisseau, un enrichissement en érable sycomore et en frêne serait effec-

tué sur une centaine de mètres de large (4).

## SOLUTION RETENUE

Sur l'ensemble des propositions faites par les stagiaires, plusieurs ont été retenues par le gestionnaire (figure 5) :

- ◆ les interventions seront espacées de dix ans au minimum ; la parcelle 228, moins exposée à la vue, sera régénérée en premier (1) puis les parcelles 226 et 227 seront traitées simultanément (2) ;

## APPORTS ET LIMITES DE LA MÉTHODE

Qu'il s'agisse d'un exercice ou d'une situation réelle, la première question à se poser touche à la pertinence de prendre en compte ou non le paysage. Dans la réalité, la détermination du contexte géographique, social et politique et des luttes d'influences pour ou contre une prise en compte du paysage n'est pas toujours simple. Lorsqu'une attente vis-à-vis du paysage existe localement, le gestionnaire forestier est averti de la sensibilité des acteurs locaux sur ce thème. Mais quand rien ne permet de présager de cette sensibilité des institutions locales et des habitants, le projet peut être « l'opération de trop », celle qui va déclencher des réactions de protestation. La question de la prise en compte du paysage ne devrait-elle pas devenir un préalable à chaque projet forestier. Ainsi, en forêt publique lors de toute révision d'aménagement technique, une carte des paysages remarquables et des sensibilités paysagères guide le gestionnaire dans ses choix.

Quand cette prise en compte du paysage est jugée pertinente, un des outils qui permet de limiter les incertitudes est le diagnostic paysager. Simple et rapide, il permet de dégager les éléments paysagers qui sont probablement perçus par un grand nombre d'individus (habitants, touristes, gestionnaires...). En revanche, il ne permet pas de savoir, dans le détail, quels éléments sont privilégiés par ces différents observateurs, quelles valeurs ils leur accordent, comment ils les interprètent, les apprécient et les hiérarchisent. Dans le cas de ce stage, par exemple, on ne sait pas ce qui retient l'attention des habitants : perçoivent-ils les coupes rases ? Les interprètent-ils de la même manière que les coupes affouagères ? Existe-t-il des endroits où la coupe rase est « acceptable » et d'autres où elle est « indésirable » ? Dans quelle mesure les habitants seraient-ils perturbés par une coupe juste au-dessus des maisons ? Ne focalisent-ils pas essentiellement leur regard sur la rivière ? Peut-être ne vont-ils ou ne s'arrêtent-ils jamais sur tel ou tel point de vue prédéfini par les stagiaires ? Seules des rencontres avec les habitants ou, au moins, avec les élus locaux permettraient de compléter cet aspect indispensable de l'analyse paysagère.

Enfin lors de la phase d'élaboration des intentions paysagères et de rédaction du projet détaillé, une grande diversité d'options est possible. Il ne faut pas rechercher une solution idéale – qui n'existe pas – mais une solution concertée.

- ◆ deux bouquets de pins sylvestres sont maintenus dans les zones d'éboulis rocheux (3a et 3b). Des travaux de plantation y seraient inutiles et coûteux et les pins offrent un réel atout paysager. Un des bouquets (3a) se prolongera dans la parcelle 227 lorsque celle-ci sera régénérée ;
- ◆ la zone n° 4 à proximité du ruisseau est préservée. Un bouquet y sera travaillé en futaie irrégulière ;
- ◆ concernant la plantation, le hêtre sera majoritaire ; il sera associé à l'érable en bas de versant et au pin sylvestre dans la zone de sol plus superficiel et plus acide.

À ce jour, l'agent technique responsable du triage a effectué le travail de reconnaissance sur le terrain. La délimitation des bouquets a été réalisée par une équipe de deux personnes. Elle a nécessité une demi-journée pour l'implantation et le levé de terrain. Le martelage n'a pas posé de problèmes particuliers car les bouquets de pins étaient bien matérialisés sur le terrain. Le surcoût dû au travail préparatoire est limité et peut être estimé à deux jours pour une personne. L'exploitation a débuté en janvier 1999. Le taillis a été coupé par les habitants de Tournavaux ce qui leur a permis de mieux s'approprier le projet. En octobre 1999, la coupe a été vendue à un exploitant forestier. Pour l'instant, le projet n'a fait l'objet d'aucune critique.

Ces projets montrent la diversité des solutions qui peuvent être envisagées sur un même site à partir d'intentions paysagères partagées par des personnes d'horizons différents. La traduction graphique des intentions paysagères laisse encore une marge de manœuvre sur des points de détail (accentuation d'une forme et d'une surface de coupe, repositionnement d'une limite de coupe, léger décalage des tranches de travaux dans le temps...).

## CONCLUSION

Globalement, cette démarche peut être mise en œuvre sur des sites de taille moyenne « bien délimités, simples à appréhender, vite parcourus ce qui rend le repérage plus rapide ». Mais elle a des limites : la hiérarchisation des points de vision est imposée par l'observateur qui effectue le diagnostic. Celui-ci ne peut tenir compte de l'opinion des habitants que de manière incomplète. Enfin, deux jours suffisent à peine pour faire des propositions simples et concrètes et ils ne permettent pas d'explorer toutes les hypothèses de travail.

Malgré ces réserves, la démarche peut être quand même généralisée à condition de passer par les étapes importantes que sont :

- ◆ le diagnostic paysager c'est-à-dire le recensement, l'analyse voire la

hiérarchisation des atouts et des contraintes qui s'exercent directement sur la zone d'étude mais aussi à proximité. L'étude des visions externes et internes est à cet égard une étape critique car elle conditionne fortement la suite de la démarche. Il est donc utile de confronter cette vision à celle des usagers du site afin de la conforter ou de l'adapter ;

- ◆ les intentions paysagères c'est-à-dire les différentes solutions théoriques et schématiques possibles ;
- ◆ la phase de propositions qui aboutit à la matérialisation précise de la solution retenue sur le terrain. À cet égard, il existe souvent plusieurs solutions possibles, à tous les niveaux et à tous les prix...

Cette démarche, qui permet de poser un regard critique sur un projet forestier, peut suffire à proposer des solutions alternatives. Dans des situations trop complexes, elle permet de faire appel, en bonne connaissance de cause, à des compétences extérieures. ■

## Bibliographie

BREMAN P. [1997]. *Cahier de recommandations à l'usage des sylviculteurs pour une approche paysagère de la production en forêt morvandelle*. Préfecture de la Région de Bourgogne, Dijon. 104 p.

DEUFFIC P. [1999]. *Actions de formation « Forêts-Paysages », compte rendu 1997/98*. Cemagref, Nogent-sur-Vernisson. 94 p.

FOGEFOR Bourgogne Est [1996]. *Gestion forestière et paysage : analyse technique et économique d'un cas précis : site de la Pierre Qui Vire*. Rapport final du groupe de référence. FOGFOR Bourgogne Est. 69 p.

FORTIER A. [1991]. Le taillis contre la futaie. Différentes manières d'appréhender le paysage forestier ardennais. *Études rurales*, n° 121-124. p. 109-126.

GOUPIL PH., LECOMTE PH. [1997]. *Guides des accompagnements paysagers des actions sylvicoles en Ardenne primaire*. ONF Ardennes, Charleville-Mézières. 60 p.

POMPONNE H. [1994]. *Guide pour une meilleure prise en compte du paysage dans les projets de reboisement*. CETEF du Limousin, FOGFOR du Limousin, Limoges. 39 p.

Cet article est issu du dossier « La gestion paysagère en forêt » publié dans la revue *Forêt Entreprise* n°140/2001. Il est reproduit avec l'aimable autorisation de la rédaction et de ses auteurs.

